

FICHE DE POSTE
Responsable Local.e de l'Enseignement (RLE) à la maison
D'arrêt de Niort

Annexe 13

Etablissement	- Poste à 100%, à la Maison d'Arrêt de Niort
Profil du poste	L'enseignement se déroule à la Maison d'arrêt de Niort auprès des personnes détenues. Il comporte un bilan des acquis à l'accueil et l'acquisition de nouvelles compétences pour préparer à la sortie.
Missions générales	L'enseignement consiste à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir les détenus et répondre à leurs besoins en tenant compte et de la durée de leur peine. ➤ Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux adultes de moins de 25 ans et à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française. ➤ Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes. ➤ Préparer des diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne. ➤ Assurer la coordination de l'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire. ➤ Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et avec les activités de la formation professionnelle.
Diplôme requis	➤ CAPASH option F, CAPPEI option F
Connaissances requises	➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire n°2004-026 du 10-02-2004). ➤ Connaissance du système éducatif ainsi que des dispositifs de formation professionnelle (VAE, VAP, Enseignement à distance, etc...)
Compétences attendues	➤ Disponibilité, capacité à communiquer, à travailler en équipe. ➤ Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire. ➤ Capacité à travailler en partenariat et adaptabilité à un milieu spécifique. ➤ Compétences en informatique.
Conditions particulières d'exercice	➤ Statut du poste : poste à profil
Éléments de rémunération	➤ Traitement selon le grade et l'échelon + indemnité 603 (enseignement en milieu pénitentiaire + indemnité 408 (si l'enseignant détient le CAPA-SH)
Personne à contacter	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement. Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN. La commission se réunira entre le 27 mars et 31 mars 2017. L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la détention du CAPPEI.
Cadre réglementaire	➤ Arrêté du 2 avril 2009, B.O.E.N. n°17 du 23 avril. ➤ L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'inspection de l'Education Nationale.